

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1289 Décisions concernant les Ministères

n° 1289

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 décembre 1960

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro
31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1961 la démission de son emploi présentée par Madame Mathieu Jeanne, secrétaire dactylographe auxiliaire, échelle IX, 2^e échelon (indice 750), en service à la Météorologie. Mme Mathieu aura droit à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 24 jours de salaire. L'intéressée qui comptera au 1^{er} janvier 1961 un an, neuf mois, onze jours de service, a droit à l'indemnité de licenciement prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.